

ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT

60, Rue de la République
93108 MONTREUIL CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018
(au terme d'une période de 12 mois)

Paris, le 11 juin 2019

SÉMAPHORES Audit
Commissariat aux comptes

Bureau : 43-45 avenue de Clichy • 75017 Paris • TÉL • 33 (0)1 43 90 53 00 • FAX • 33 (0)1 43 90 53 32

Société de Commissariat aux comptes • Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Siège social : 20-24 rue Martin Bernard • 75013 Paris • TÉL • 33 (0)1 53 62 70 00 • FAX • 33 (0)1 53 62 70 62

SA au capital de 200 000 € • 337 630 792 RCS Paris • Numéro d'identification intracommunautaire FR 55 337 630 792

LILLE • LYON • MARSEILLE • MONTPELLIER • NANTES • PARIS • ROUEN • TOULOUSE

ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT

60, Rue de la République
93108 MONTREUIL CEDEX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018
(au terme d'une période de 12 mois)

A l'Assemblée Générale de l'ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du (des) commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note 2 «Faits marquants et événements postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels.

IV. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2.2 «Faits marquants et événements postérieurs à la clôture – Litige patiente » de l'annexe des comptes annuels concernant un litige patiente.

V. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Fonds associatifs

La note 3.7 de l'annexe présente la composition et les principes comptables retenus concernant les fonds associatifs. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nous avons vérifié le caractère approprié du traitement comptable appliqué dans les comptes et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

- Provisions

La note 3.9 de l'annexe présente la composition et les principes comptables retenus concernant les provisions. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations de ces provisions et à nous assurer du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VI. Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VII. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VIII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

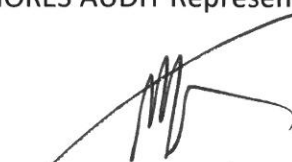
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 11 juin 2019

SEMAPHORES AUDIT Représenté par



Marielle PERRON-DUPUY
Commissaire aux Comptes Associée

BILAN AAC

ACTIF	Exercice clos le 31/12/18			Exercice clos le 31/12/17
	Brut	Amort. et provisions	Net	Net
Actif Immobilisé				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	0	0		
Autres immobilisations incorporelles	3 374 513	3 077 329	297 184	384 943
Immobilisations corporelles :				
Terrains	0	0	0	
Constructions	11 372 308	9 727 003	1 645 305	2 007 428
Installations techniques, matériel et outillage	14 300 964	13 601 039	699 925	964 812
Autres immobilisations corporelles	32 161 508	23 936 612	8 224 896	9 397 113
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	
Avances et acomptes	0	0	0	
Immobilisations financières :				
Participations et créances rattachées à des participations	11 605	0	11 605	479
Autres titres immobilisés	24 751	0	24 751	35 877
Prêts	0	0	0	
Autres immobilisations financières	275 934	0	275 934	271 573
TOTAL I	61 521 584	50 341 983	11 179 601	13 062 225
Comptes de liaison (18)	0	0	0	
TOTAL II	0	0	0	0
Actif circulant				
Stocks et en-cours :	0	0		
Matières premières et fournitures	0	0	0	0
Autres approvisionnements	356 439	0	356 439	377 950
En cours de production (biens et services)	0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Marchandises	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes	0	0	0	0
Créances ⁽¹⁾ :	0	0		
Créances usagers et comptes rattachés	5 548 494	107 742	5 440 752	4 699 352
Autres créances	412 703	0	412 703	373 588
Valeurs mobilières de placement	9 291	0	9 291	9 336
Disponibilités	11 016 943	0	11 016 943	8 804 427
Charges constatées d'avance	95 608	0	95 608	91 545
TOTAL III	17 439 478	107 742	17 331 736	14 356 198
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)	0	0		
Primes de remboursement des obligations (V)	0	0		
Ecart de conversion actif (VI)	0	0		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)	78 961 062	50 449 725	28 511 337	27 418 423
(1) dont à moins d'un an : € dont à plus d'un an : €				

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

BILAN AAC

PASSIF	Exercice clos le 31/12/18	Exercice clos le 31/12/17
Fonds associatifs		
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 030 794	5 030 795
Ecart de réévaluation	0	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables*	0	
Réserves	3 894 770	4 024 684
Report à nouveau ⁽¹⁾	-7 828 951	-5 242 292
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs (114)	-2 514 056	-2 411 973
Résultat de l'exercice	-285 206	-2 888 437
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise :	0	
Apports	0	
Legs et donations	0	
Ecart de réévaluation	0	
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables*	2 662 802	3 107 590
Provisions réglementées :	0	
Provision sur réserve de trésorerie	909 578	127 280
Différences sur réalisation d'élément d'actif	72 867	72 867
Autres provisions réglementées	833 725	1 700 228
TOTAL I	2 776 324	3 520 741
Comptes de liaison	0	
TOTAL II	0	0
Provision pour risques et charges	1 832 924	569 052
Fonds dédiés :		
Sur subvention de fonctionnement	0	
Sur autres ressources	0	
TOTAL III	1 832 924	569 052
Dettes ⁽²⁾		
Emprunts obligataires	0	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽³⁾	14 825 246	13 484 189
Emprunts et dettes financières divers	50	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	30 850	30 900
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 856 423	2 133 110
Dettes fiscales et sociales	6 582 746	6 859 109
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	30 698	113 086
Autres dettes	574 555	708 174
Produits constatés d'avance	1 521	60
TOTAL IV	23 902 090	23 328 629
Ecart de conversion passif (V)	0	
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	28 511 337	27 418 422

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 8920Z

COMPTE DE RESULTAT - AAC

Compte de résultat	Exercice clos le 31/12/18	Exercice clos le 31/12/17
Produits d'exploitation		
Produits activité principale	43 982 232	40 504 486
Production immobilisée	0	
Subventions d'exploitation	3 749 673	3 825 788
Reprises sur provisions, amortissements et transfert de charges	388 467	540 689
Autres produits	844 244	1 264 003
TOTAL I Produits d'exploitation	48 964 615	46 134 965
Charges d'exploitation		
Achats de marchandises	0	
Variation de stock	0	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 599 953	1 682 358
Variation de stock	20 824	-17 016
Autres achats et charges externes	9 372 895	9 960 949
Impôts, taxes et versements assimilés	3 183 759	3 076 070
Salaires et traitements	21 465 684	21 295 954
Charges sociales	10 136 270	10 315 159
Dotations aux amortissements, provisions :	0	
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	2 055 710	2 315 802
Sur immobilisations : dotations aux provisions	0	
Sur actif circulant : dotations aux provisions	101 543	170 627
Pour risques et charges : dotations aux provisions	1 506 649	224 371
Autres charges	181 167	151 179
TOTAL II Charges d'exploitation	49 624 452	49 175 453
1 RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II) A	-659 837	-3 040 488
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :	0	
Excédent ou déficit transféré III	0	
Déficit ou excédent transféré IV	0	
Produits financiers :	0	
De participations	0	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	
Autres intérêts et produits assimilés	52	
Reprises sur provisions et transferts de charges	20 400	
Différences positives de change	0	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
TOTAL V Produits financiers	20 452	0
Charges financières :		
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	
Intérêts et charges assimilés	281 541	314 038
Différences négatives de change	0	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	45	
TOTAL VI Charges financières	281 586	314 038
2 RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-261 134	-314 038
3 RESULTAT COURANT avant impôts (I-II-III-IV-V-VI)	-920 971	-3 354 526

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

Produits exceptionnels :		
Sur opération de gestion	82 807	15 755
Sur exercice antérieur	0	
Sur opérations en capital	494 579	567 422
Reprises sur provisions et transferts de charges	82 055	81 576
TOTAL VII Produits exceptionnels	659 441	664 753
Charges exceptionnelles :		
Sur opérations de gestion	21 470	198 551
Sur opérations en capital	2 206	77
Dotations aux amortissements et aux provisions	0	36
TOTAL VIII Charges exceptionnelles	23 677	198 664
4 RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	635 764	466 089
Impôts sur les sociétés (IX)		
+Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs (X)	0	
-Engagements à réaliser sur ressources affectées (XI)	0	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)	49 644 508	46 799 718
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)	49 929 714	49 688 155
Déficit	-285 206	-2 888 437

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT

ANNEXE AUX COMPTES 2018

Contenu

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION	7
2. FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE	7
2.1. Faits caractéristiques de l'exercice.....	7
2.2. Litige Patient.....	10
2.3. Evènements postérieurs à la clôture.....	10
3. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	12
3.1. Règles générales.....	12
3.2. Changement de méthodes comptable et d'estimations.....	12
3.3. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	13
3.4. Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement	13
3.5. Stocks et en-cours.....	13
3.6. Créances	13
3.7. Fonds associatifs.....	14
3.8. Reprise des excédents et financement des déficits	14
3.9. Provisions	14
3.10. Dettes	15
4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	15
4.1. Tableau de variation des immobilisations.....	15
4.2. Stocks.....	15
4.3. Tableau de variation des amortissements	16
4.4. Tableau de variation des provisions.....	16
4.5. Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice.....	17
4.6. Tableau de variation des fonds propres.....	17
4.7. Tableau des emprunts.....	18
4.8. Etat des charges à payer.....	19
4.9. Etat des produits à recevoir	19
5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	20
5.1. Ventilation des produits d'activité par secteur d'activité et par établissement.....	20
5.2. Résultats par établissement.....	20
5.3. Retraitements de combinaison des comptes associatifs	21
5.4. Produits et charges exceptionnels	21
6. AUTRES INFORMATIONS	22
6.1. Résultats comptables des six derniers exercices avant retraitement de combinaison	22
6.2. Résultat comptable combiné des six derniers exercices.....	22
6.3. Tableaux de financements	23
6.4. Effectifs.....	24
6.5. Rémunération de la direction	24
6.6. Engagements financiers donnés et reçus.....	24
6.7. Engagements pris en matière de retraite	24

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

6.8.	Engagements pris en matière de crédit-bail	25
6.9.	Honoraires du commissaire aux comptes	25

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSOCIATION

L'association Ambroise Croizat comprend sept établissements, entités ou sections analytiques :

- L'Hôpital Pierre Rouquès – Les Bluets (75)
- Le centre de santé Fernand Lamaze (75)
- Le centre de Rééducation Professionnelle (CRP) Jean-Pierre Timbaud (93)
- Le centre de Rééducation Professionnelle (CRP) Suzanne Masson (75)
- Le centre de Rééducation Professionnelle (CRP) Louis Gatignon (18)
- Le siège (75)
- L'activité formation continue (section analytique au sein du siège)

Une comptabilité séparée est tenue pour chaque établissement. Les comptes des établissements sont arrêtés en Conseil d'Administration (pour les comptes 2018 en CA du 22/04/2019), dans l'attente de leur arrêté définitif par la tutelle.

L'exercice couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Afin de donner une image fidèle de l'association dans son ensemble, l'opération d'agrégation des comptes additionne les bilans, les comptes de résultat, les annexes des sept structures, et élimine les flux inter-établissements (créances et dettes réciproques, frais de siège, prestations).

Le total du bilan s'élève à 28.511.336,98 € et le compte de résultat de l'exercice dégage un déficit de -285.206,28 €.

2. FAITS MARQUANTS ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

2.1. Faits caractéristiques de l'exercice

Un contexte compliqué sur le plan budgétaire

Depuis une dizaine d'années, les plans d'économies visant à réduire les déficits publics limitent fortement l'évolution des dépenses de santé, notamment de l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM). Les établissements de santé et médico-sociaux doivent se restructurer et s'adapter pour accroître les activités malgré les diminutions budgétaires imposées par les pouvoirs publics, tout en préservant la qualité de prise en charge des bénéficiaires. Ce contexte de maîtrise des dépenses de santé pèse lourdement sur l'ensemble des établissements de l'association Ambroise Croizat et la contraint à revoir son modèle économique.

Fin 2017, l'hôpital présentait un déficit de -1,9 M€, un report à nouveau déficitaire de -7,9 M€ et une trésorerie nette négative d'environ -6 M€. En 2017, l'activité a augmenté dans les CRP et les charges ont été contenues mais la reprise des excédents a engendré un déficit de près d'1 M€ sur le CRP Jean-Pierre Timbaud en lien avec les reprises d'excédents antérieurs. Les autres établissements (Centres Suzanne Masson, Louis Gatignon et le siège) étaient proches de l'équilibre.

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

L'accumulation des pertes de l'hôpital a fortement dégradé la situation financière de l'Association, qui s'est trouvée, en octobre 2017 dans l'incapacité de régler les cotisations patronales URSSAF. Les pertes ont entraîné une insuffisance de fonds propres et une diminution rapide de la trésorerie associative. En octobre 2017, la trésorerie disponible cumulée des CRP et du siège ne compensait plus la trésorerie débitrice du pôle santé.

Face à ces difficultés financières, le conseil d'administration a demandé la désignation, par le tribunal de Grande Instance de Paris, d'un mandataire Ad Hoc. Pour préserver sa trésorerie et poursuivre son exploitation, l'association a constitué un volume important (2,5 M€) de dettes sociales et fiscales entre octobre 2017 et janvier 2018 (part patronale URSSAF, taxe sur les salaires, taxe d'habitation).

En janvier 2018, l'association a saisi le Comité Interministériel de Redressement Industriel (CIRI) afin d'élaborer un plan de redressement permettant à l'association de retrouver un équilibre budgétaire et financier durable, au travers notamment, de discussions avec les principaux créanciers de l'AAC (banques, bailleurs, ARS, pouvoirs publics).

L'association a démarré le remboursement d'une partie de ses dettes sociales et fiscales en avril 2018 pour une durée de trois mois (3 x 160 k€, puis 60 k€ par mois) dans le cadre d'un moratoire provisoire accordé par la Commission des Chefs des Services Financiers.

Le 12 juillet 2018, l'Association a sollicité auprès du tribunal de Grande Instance la désignation d'un conciliateur afin « de pouvoir favoriser la conclusion d'un accord avec les principaux partenaires et créanciers de l'association, y compris en intervenant dans les comités ou commissions compétents dans l'objectif de mettre fin à ses difficultés et d'assurer la pérennité de ses activités par une trésorerie couvrant les besoins de celle-ci et une meilleure maîtrise des ressources et des charges ». Ce conciliateur est chargé de veiller à la bonne exécution du protocole d'accord.

Une pression forte sur le financement des centres

Le Centre de Réadaptation Professionnelle et Social (CRPS) Suzanne Masson est engagé, depuis 2015, dans un plan de retour à l'équilibre et de débasage. La réduction budgétaire totale sur 5 ans s'élèvera à 1 759 370 €. L'établissement arrive à la fin de son plan quinquennal et a globalement tenu ses engagements.

En février 2018, l'Agence Régionale de Santé a mené une inspection au centre Jean-Pierre Timbaud. Cette inspection fait suite à la mission organisée en mai 2017 par l'Inspection Générale des Affaires Sociales. Elle portait principalement sur les conditions de fonctionnement, d'organisation et de financement du centre. Cet audit s'inscrit dans une logique de diminution des coûts, dans le cadre de la convergence tarifaire. Les conclusions du rapport de l'ARS ont conduit à un débasage budgétaire très important. En effet, le budget du centre devra baisser de -1,8 M€ entre 2018 et 2020. Cette injonction est assortie d'une clause de revoyure à la fin du plan triennal.

L'ARS souhaite réduire significativement les subventions de l'hôpital Pierre Rouquès

Malgré les difficultés économiques et financières cycliques rencontrées par l'établissement, l'ARS souhaite que l'hôpital rééquilibre son modèle économique de manière durable et « se passe » progressivement des enveloppes hors T2A (AC et FIR) versées chaque année visant à compenser les coûts immobiliers de l'établissement. Ces enveloppes, dont le total avoisine 2,8 M€ (13% des produits de l'HPR), n'ont selon l'ARS, pas vocation à être pérennes (elles sont qualifiées « d'aides

exceptionnelles »). Pour rétablir, puis maintenir l'équilibre de ses comptes, l'hôpital doit impérativement se restructurer tout en garantissant la continuité et la sécurité des soins.

Le protocole d'accord signé sous l'égide du Comité Interministériel de Redressement Industriel (CIRI)

Un accord entre toutes les parties prenantes des négociations a été signé sous l'égide du CIRI le 20 décembre 2018. Cet accord a pour objectif d'assurer la pérennité de l'association et de garantir la continuité de son exploitation.

- Le protocole d'accord inscrit les diminutions budgétaires importantes imposées par l'ARS entre 2018 et 2022 (-1,8 M€ pour le centre JP Timbaud et -1,8 M€ pour l'hôpital Pierre Rouquès). Par ailleurs, la reprise de l'excédent 2016 des deux centres parisiens (environ 1 M€, prévue pour 2018) est étalée sur 3 ans (2018-2019-2020) à titre dérogatoire.
- Le protocole d'accord induit la mise en place d'un Plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) sur l'association au niveau des structures Jean Pierre Timbaud, Suzanne Masson et Hôpital Pierre Rouquès, pour rétablir l'équilibre des comptes, rembourser les dettes et reconstituer de la trésorerie. L'association a donc présenté au comité central d'entreprise du 18 septembre 2018, un projet de PSE impliquant la suppression de 34 postes sur l'ensemble du périmètre associatif. L'ARS a, dans le cadre du protocole, pris l'engagement de financer la partie légale du coût de ce PSE, la part complémentaire des coûts restant à la charge de l'association. Du fait de cette prise en charge par l'ARS, l'Association n'a provisionné dans les comptes 2018 que la part du coût du PSE restant à sa charge soit un total de 292 K€.
- En décembre 2018, conformément à ses engagements, l'ARS a versé une subvention exceptionnelle de 1.100.000 € à l'hôpital Pierre Rouquès.
- L'association a obtenu l'étalement du remboursement de ses dettes publiques (URSSAF et taxe sur les salaires) sur 36 mois. Cette mesure est exceptionnelle et dérogatoire. Au 31/12/2018, la dette « CCSF » s'élevait à 1,7 M€.
- Elle a également entamé une démarche de révision et d'homogénéisation des accords d'entreprise.
- D'importantes économies de gestion ont été réalisées et sont prévues au cours des prochains exercices (négociations des contrats, mutualisations des fonctions supports, etc.).
- Les emprunts ont été négociés (gel des remboursements en capital pendant 15 mois, puis division par deux des intérêts des emprunts pendant 24 mois), tout comme le montant des loyers de l'Hôpital Pierre Rouquès (-25% en 5 ans).

Une nette amélioration des résultats en 2018

L'activité de l'HPR a fortement augmenté en 2018 avec 3046 accouchements (contre 2812 en 2017), soit une hausse de +8%. L'activité de PMA est en légère progression par rapport à 2017 (+21). Les IVG sont quant à elles en repli de -60 (soit -5%). L'activité des CRP franciliens est largement supérieure au budget (+693 journées) en 2018.

Le résultat associatif passe de -2,8 M€ à -0,3 M€, il est en nette amélioration. Hors provision pour risques et charges liée à un litige patient et au plan social, le résultat de l'AAC avoisine +900 k€. Il faut

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

cependant tenir compte de la subvention exceptionnelle de 1,1 M€ versée par l'ARS à HPR qui ramènerait le résultat associatif à -200 k€.

Le résultat d'exploitation associatif s'est redressé de +2,4 M€, et ce malgré la provision pour risques et charges de 684 k€ enregistrée dans les comptes de l'hôpital (litige patient) et les 292 k€ de provisions liées au PSE.

- Au regard de ces éléments, le principe de la continuité d'exploitation n'est pas remis en cause dans le cadre de l'arrêté des comptes de l'exercice 2018.

2.2. Litige Patient

Par Jugement en date du 9 octobre 2006, l'Hôpital HPR a été déclaré responsable dans le cadre de la naissance d'un enfant handicapé.

Ledit jugement de 2006, aujourd'hui définitif, a conclu que l'HPR était entièrement responsable des conséquences dommageables subies à la suite de l'accouchement, en raison des fautes commises et des manquements aux obligations contractuelles

Il a conduit à la condamnation de l'HPR in solidum avec son assureur à réparer l'ensemble des conséquences dommageables. Cependant compte tenu du montant d'assurance, cette condamnation est assumée in fine par l'assureur (sans impact financier pour HPR).

L'enfant né handicapé, désormais majeur, a engagé une nouvelle procédure vis-à-vis de l'HPR et de son assureur, ainsi que de la CPAM et de son organisme de sécurité sociale. Cette action a été intentée en date du 21 juin 2018, sur la base d'un rapport d'évaluation du préjudice corporel subi.

Les demandes totales d'indemnisation s'élèvent à 21 587 K€

Sur la base des conclusions de ses conseils, l'Association a constitué une provision pour risque au titre d'une évaluation du montant résiduel qui serait à sa charge. Ce montant a été estimé sur la base :

- D'une évaluation d'une partie des indemnisations réclamées
- Après déduction de la mise en jeu des garanties d'assurances
- Avant toute prise en compte des conclusions des expertises médicales demandées au titre de la notion de perte de chance

En effet, s'agissant des indemnisations du préjudice subi, l'association estime que la procédure contentieuse sera longue et complexe et que cette notion de perte de chance doit pouvoir être invoquée.

2.3. Evènements postérieurs à la clôture

L'entrée en CPOM des CRP franciliens

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

Au 1er janvier 2019, les centres franciliens sont entrés en CPOM (contrat pluriannuel d'objectif et de moyen). Ce contrat induit notamment une maîtrise des dépenses et une augmentation de l'activité qui se traduit par une baisse du coût à la place. Ce premier CPOM a minima est signé pour 3 ans. L'association bénéficie d'une procédure accélérée impliquant l'élaboration d'un CPOM « allégé » basé sur des prévisions d'activité et des budgets prévisionnels.

Le CPOM acte la fin du financement au prix de journée, mais également la non-reprise des résultats à venir. Le mode de financement des centres franciliens est désormais réalisé par une dotation globale commune fixée pour 3 ans.

En trésorerie, la dotation globale versée en 12e permet de mettre fin aux à-coups liés aux fermetures des centres pendant les périodes de congés. Par ailleurs, le versement en 12e met fin à la facturation au fil de l'eau des journées réalisées. L'activité est financée par l'ARS en une fois, impactant ainsi positivement la trésorerie des centres (diminution du Besoin en fonds de roulement de l'ordre de 750 k€ au premier trimestre 2019).

S'il donne une plus grande visibilité budgétaire en termes de ressources, le CPOM intègre néanmoins une diminution de 1,8 M€ du budget du centre JP Timbaud. Les objectifs d'activité à atteindre sont très élevés (90% de taux d'occupation, augmentation progressive du nombre de jours d'ouverture de 220 à 225).

La mise en œuvre du Plan de Sauvegarde de l'Emploi

Le PSE a été mis en œuvre. Les postes ont été supprimés au cours du premier trimestre 2019. L'ARS a effectivement pris en charge les indemnités légales du plan social pour la partie médico-sociale. L'association reste à ce jour dans l'attente de la prise en charge des frais du PSE de la partie hôpital. Elle a en revanche bénéficié d'une avance de FIR, versée en février 2019, à hauteur d'1,5 M€ (correspondant à 8 mois) afin de soutenir la trésorerie associative.

Une amélioration sensible de la trésorerie associative en 2019

L'effet conjugué de la subvention versée en décembre, de la maîtrise des dépenses, de l'avance de FIR, du faible montant d'investissements réalisés compte tenu du contexte, du gel des remboursements en capital et de l'amélioration des résultats d'exploitation a permis de rétablir un niveau de trésorerie plus sécurisant (plus de 3 M€ à fin mars 2019).

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris
Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32 11
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

3.1. Règles générales

Les comptes annuels sont établis en conformité avec les règles et méthodes comptables découlant des textes légaux et réglementaires applicables en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Seules sont exprimées les informations significatives.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- Du règlement ANC n°2014-03 du 5 Juin 2014 modifié du règlement ANC 2016-07
- Du règlement n°99-01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations
- De l'avis 2007-05 du 4 mai 2007 du Conseil National de la Comptabilité relatif aux règles comptables applicables aux associations et fondations gestionnaires d'établissements sociaux et médico-sociaux privés ;
- Du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), pour les provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF ;
- Arrêté du 11 janvier 2012 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 du CASF.

3.2. Changement de méthodes comptable et d'estimations

Aucun changement comptable sur l'exercice.

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

3.3. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, et à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement et de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les frais accessoires, droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes, sont incorporés à ce coût d'acquisition.

Les seuils d'immobilisation et les durées d'amortissement sont fixés conformément aux exigences des tutelles respectives de chaque établissement de l'association.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire sur la durée d'utilisation.

Les durées d'utilisation sont les suivantes :

- Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 à 15 ans
- Matériel et outillage : 3 à 10 ans
- Matériel de transport : 3 à 10 ans
- Matériel de bureau : 5 à 15 ans
- Matériel informatique : 3 à 5 ans
- Mobilier : 3 à 15 ans

Les règlements n°2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs et n°2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation ont été appliqués par tous les établissements.

3.4. Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée.

3.5. Stocks et en-cours

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables à l'acquisition des produits finis, des matières premières et des services. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition. Les stocks sont évalués suivant les méthodes du premier entré, premier sorti ou du coût moyen unitaire pondéré, selon les établissements.

3.6. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

3.7. Fonds associatifs

Les fonds associatifs sont composés de :

- Fonds associatifs sans droit de reprise,
- Des réserves réglementées issues de l'application de décisions d'affectation par la tutelle,
- Des résultats sous contrôle des tiers financeurs,
- Du résultat et du report à nouveau provenant de la gestion propre,
- Des provisions réglementées (application de la réglementation comptable),
- Des subventions d'investissement affectées à un bien dont le renouvellement incombera à l'association (« Subventions affectées à des biens renouvelables » (non amortissables)).
- Des subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables, reprises selon le rythme d'amortissement du bien financé.

3.8. Reprise des excédents et financement des déficits

L'affectation des résultats distingue les résultats définitivement acquis et les résultats sous contrôle du tiers financeurs.

3.9. Provisions

Une provision est constituée lorsqu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers qui provoquera une sortie probable ou certaine de ressources.

Provisions pour congés payés

Conformément à l'avis du CNC n°2007 du 4 mai 2007, les provisions pour congés payés sont comptabilisées dans les comptes respectifs de chaque établissement.

La quote-part de la dette provisionnée au 1^{er} janvier 2007, a été affectée au compte « 114 – Dépenses refusées par l'autorité de tarification ». La variation de la dette est comptabilisée en charge et enregistrée au compte 1162 « Dépenses pour congés payés ».

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Dans le cadre d'une homogénéisation des règles et méthodes comptables de l'association Ambroise Croizat, il a été retenu de porter dans l'annexe aux comptes de l'association (au 6.8 : Engagements pris en matière de retraite), le montant des engagements liés aux départs à la retraite de l'ensemble des établissements. Ces engagements sont évalués selon la méthode actuarielle. Les calculs intègrent notamment les mouvements de personnel, l'ancienneté, les hypothèses de rotation du personnel et de projection des salaires.

Le centre Jean-Pierre Timbaud, seul établissement dont la tutelle, l'ARS de Seine Saint Denis, finance les engagements de retraite, comptabilise une provision pour départ à la retraite. Cette provision est neutralisée dans les comptes consolidés associatifs pour être présentée en annexe avec les engagements des autres établissements.

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

3.10. Dettes

Les dettes sont enregistrées pour leur valeur nominale de remboursement. Elles ne font pas l'objet d'une actualisation.

4. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

4.1. Tableau de variation des immobilisations

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS					
IMMOBILISATIONS	Valeur Brute début exercice	Acquisitions	Cessions	Virement poste à poste	Valeur brute fin exercice
Actif immobilisé					
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	3 350 878	23 636	0	0	3 374 513
TOTAL I	3 350 878	23 636	0	0	3 374 513
Immobilisations corporelles :					
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	6 493 013	0	0	4 879 295	11 372 308
Installations techniques, matériel et outillage	19 149 755	67 422	27 602	-4 888 612	14 300 964
Autres immobilisations corporelles	32 093 557	86 887	28 254	9 317	32 161 508
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
TOTAL II	67 736 325	154 310	55 856	0	67 834 780
Participations et créances rattachées à des participations	480	0	0	11 125	11 605
Autres titres immobilisés	35 876	0	0	-11 125	24 751
Prêts	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	271 573	4 361	0	0	275 934
TOTAL III	307 930	4 361	0	0	312 291
TOTAL I + II + III	61 395 133	182 307	55 856	0	61 521 584

NB : reclassement correct des comptes « Constructions » et « Installations techniques matériels et outillage ». Correction d'erreur pour 3 889 K€ en valeurs brutes et 3 884 K€ en amortissements.

4.2. Stocks

	31/12/2017	31/12/2018	variation (18-17)
P. ROQUES	273 568	235 197	-38 370
F. LAMAZE	-	-	0
S. MASSON	63 536	57 527	-6 009
L. GATIGNON	4 503	3 816	-687
J.P. TIMBAUD	36 343	59 898	23 555
SIEGE GLOBAL	-	-	0
	377 950	356 439	

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

4.3. Tableau de variation des amortissements

TABLEAU DE VARIATION DES AMORTISSEMENTS					
IMMOBILISATIONS	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Virement poste à poste	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Actif Immobilisé					
Immobilisations incorporelles :					
Frais d'établissement	0	0	0	0	
Autres immobilisations incorporelles	2 965 935	111 393	0	0	3 077 328
TOTAL I	2 965 935	111 393	0	0	3 077 328
Immobilisations corporelles :					
Terrains	0	0	0	0	0
Constructions	5 490 487	362 123	0	3 874 394	9 727 003
Installations techniques, matériel et outillage	17 180 042	332 223	27 515	-3 883 711	13 601 039
Autres immobilisations corporelles	22 696 444	1 249 971	19 120	9 317	23 936 612
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0
Avances et acomptes	0	0	0	0	0
TOTAL II	45 366 973	1 944 317	46 635	0	47 264 654
Immobilisations financières :					
Participations et créances rattachées à des participations	0	0	0	0	0
Autres titres immobilisés	0	0	0	0	0
Prêts	0	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0
TOTAL III	0	0	0	0	0
TOTAL I + II + III	48 332 908	2 055 710	46 635	0	50 341 983

4.4. Tableau de variation des provisions

TABLEAU DE VARIATIONS DES PROVISIONS				
PROVISIONS	PROVISIONS cumulés au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Provisions cumulés à la fin de l'exercice
Provisions réglementées réserve de compensation				
Provision sur réserve de compensation	0	0	0	0
Provision sur réserve de trésorerie	909 579	0	0	909 579
Différences sur réalisation d'élément d'actif	72 867	0	0	72 867
Autres provisions réglementées	917 930	0	84 204	833 725
TOTAL I				
TOTAL I	1 900 375	0	84 204	1 816 171
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour litiges	0	0	0	0
Autres provisions pour risques et charges	569 051	1 506 649	242 776	1 832 924
TOTAL II	569 051	1 506 649	242 776	1 832 924
Provisions pour dépréciation				
Sur immobilisations				
Incorporelles	0	0	0	0
Corporelles	0	0	0	0
Financières	0	0	0	0
Sur stocks	0	0	0	0
Sur créances	238 956	101 543	232 756	107 743
Sur comptes financiers	0	0	0	0
TOTAL III	238 956	101 543	232 756	107 743
TOTAL I + II + III	2 708 382	1 608 192	559 736	3 756 838

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32 16
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

4.5. Etat des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE				
CREANCES	Montant brut	Degré de liquidité de l'actif		
		à 1 an au plus	à plus d'1 an	
Créances rattachées à des participations	11 604		11 604	
Autres titres immobilisés	24 751	0	24 751	
Prêts ⁽¹⁾	0	0	0	
Autres immobilisations financières	275 934	0	275 934	
Créances redevables et comptes rattachés	5 548 495	5 548 495	0	
Autres créances	412 703	412 703	0	
Charges constatées d'avance	95 609	95 609	0	
TOTAL GENERAL	6 369 096	6 056 806	312 289	
⁽¹⁾ Montant : - Prêts accordés en cours d'exercice : - Remboursements obtenus en cours d'exercice : 0 €				
ETAT DES CREANCES ET DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE				
DETTES	Montant brut	Degré de l'exigibilité		
		à 1 an au plus	+ 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans
Emprunts obligataires ⁽¹⁾	0			
Emprunts ⁽¹⁾ et dettes établissement crédit ⁽²⁾	14 825 246	8 871 954	3 370 899	2 582 392
Emprunt et dettes financières divers ⁽¹⁾	50	0	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	30 850	30 850		
Fournisseurs et comptes rattachés	1 859 951	1 859 951	0	0
Dettes fiscales et sociales	6 582 746	5 636 178	946 568	0
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27 171	27 171	0	0
Autres dettes	574 555	574 555	0	0
Produits constatés d'avance	1 521	1 521	0	0
TOTAL GENERAL	23 902 090	17 002 179	4 317 468	2 582 392

4.6. Tableau de variation des fonds propres

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres				
Fonds associatifs sans droit de reprise	5 030 794	0	0	5 030 794
Ecart de réévaluation	0	0	0	
Réserves	4 024 684	0	129 914	3 894 770
Report à nouveau	-5 084 699	399 565	3 143 717	-7 828 851
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-2 569 466	57 506	2 095	-2 514 055
Résultat de l'exercice	-2 888 438	-454 965	-3 058 197	-285 206
TOTAL I	-1 487 125	2 106	217 530	-1 702 549
Autres fonds associatifs				
Fonds associatifs avec droit de reprise	0	0	0	
Ecart de réévaluation	0	0	0	0
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	3 107 590	222 882	667 671	2 662 801
Provisions réglementées	1 900 375	0	84 204	1 816 171
Droit des propriétaires (commodat)	0	0	0	0
TOTAL II	5 007 965	222 882	751 875	4 478 972
TOTAL I + II	3 520 840	224 988	969 404	2 776 423

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

4.7. Tableau des emprunts

	Date	Capital initial emprunté	Capital restant dû au 31/12/2017	Nouveaux emprunts	Remboursement s de l'exercice	Capital restant dû au 31/12/2018	à moins d'un an	+ 1 an à 5 ans	à plus de 5 ans
Hôpital Pierre Rouquès les Blüets									
Caisse d'Epargne n°A7508133	01/10/2004	8 700 000	4 562 968		130 924	4 432 044	281 888	2 501 537	1 648 618
Caisse d'Epargne n°1916772-A751317W	03/03/2006	798 000	0		0				
Caisse d'Epargne n°8892450-A7513186	09/08/2011	500 000	279 166		8 333	270 833	25 000	200 000	45 833
Caisse d'Epargne n°1916827-A751317Z	15/06/2007	2 500 000	1 574 141		20 723	1 553 418	66 466	599 012	887 941
Total des emprunts HPR		12 498 000	6 416 275	0	159 980	6 256 295	373 354	3 300 549	2 582 392
Intérêts courus non échus HPR			52 132			53 154	53 154		
Total des emprunts HPR + ICNE	0	12 498 000	6 468 407	0	159 980	6 309 448	426 508	3 300 549	2 582 392
Centre Louis Gaignon	30/06/2004	885 000	181 159	0	37 609	143 550	73 200	70 350	
Total des emprunts		13 383 000	6 649 566	0	197 589	6 452 998	499 707	3 370 899	2 582 392
Concours bancaires			6 834 622			8 372 247	8 372 247		
Total général		13 383 000	13 484 188	0	197 589	14 825 246	8 671 954	3 370 899	2 582 392

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

4.8. Etat des charges à payer

		31/12/2018
Intérêts courus	-	53 154
Factures non parvenues	-	221 446
organismes sociaux	-	108 466
Provisions CP	-	1 424 640
Dettes fiscales et sociales CP	-	984 126
Autres	-	15 377
Total	-	2 807 209

4.9. Etat des produits à recevoir

	31/12/2018
Clients factures à établir	4 144 177
Produits à recevoir	79 105
Opérations faites en commun HPR/GCS	55 524
Total	4 278 806

Les factures à établir (FAE) sont élevées en 2018 (4,1 M€). Cela s'explique par le passage à FIDES de l'hôpital Pierre Rouquès (facturation au fil de l'eau de l'activité externe, obligation réglementaire). Par ailleurs, un retard conséquent a été pris suite au changement du mode de facturation des chambres particulières (désormais facturées aux complémentaires, auparavant facturées directement aux patientes lors de leur sortie). Au global, en plus des factures à établir en lien avec l'activité du mois de décembre de l'exercice, enregistrée tous les ans dans les comptes de l'hôpital, 1,2 M€ ont été enregistrés exceptionnellement en FAE pour les chambres seules (0,4 M€) et l'activité externe (0,8 M€). A fin mai 2019, 72% du retard de facturation des dossiers 2018 avaient été rattrapés.

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris
Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

5. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

5.1. Ventilation des produits d'activité par secteur d'activité et par établissement

	2018	2017	2016	variation	
Tarification au prix de journée	24 609 751	24 253 682	25 727 951	356 069	1%
Activité de tarification hospitalière	22 083 819	19 594 505	21 099 528	2 489 314	13%
Activités en gestion propre (Hantrain + CSFL + CLG)	414 642	236 256	476 035	178 385	76%
Total	47 108 212	44 084 443	47 303 514	3 023 768	7%

Activité de tarification hospitalière

	2018	2017	2016	variation	
Produits de la tarification T2A	15 236 897	14 189 885	15 749 710	1 047 012	7%
Dotation MIGAC + FIR	4 924 376	3 480 202	3 509 332	1 444 174	41%
Activités hospitalières	507 069	745 736	479 376	-238 667	-32%
Activités hôtelières	1 259 833	1 027 891	1 213 950	231 942	23%
Dotation Guichet Psycho-Social	155 644	150 791	147 161	4 853	3%
Total	22 083 819	19 594 505	21 099 528	2 489 314	13%

Total hors activités hôtelières	20 823 986	18 566 614	19 885 578	2 257 372	
--	-------------------	-------------------	-------------------	------------------	--

Produits de tarification art.L312-1 (journées stagiaires)

	2018	2017	2016	variation	
Jean Pierre Timbaud	10 277 525	9 816 952	10 930 964	460 574	5%
Suzanne Masson	9 818 180	9 808 433	10 114 037	9 746	0%
Centre Louis Gatignon	4 514 046	4 628 297	4 682 950	-114 251	-2%
Total	24 609 751	24 253 682	25 727 951	356 069	1%

Activités en gestion propre

	2018	2017	2016	variation	
Fernand Lamaze	0	-4 619	212 946	4 619	-100%
Centre Louis Gatignon	64 640	63 410	58 210	1 230	2%
Siège	350 002	177 465	204 879	172 537	97%
Total	414 642	236 256	476 035	178 385	76%

CRP Produits de la taxe d'apprentissage N	CRP JP Timbaud	CRP S Masson	CRP L Gatignon	TOTAL CRP
Exploitation (Fonctionnement)	148 301	100 000	15 409	263 710
Exceptionnel (Investissement - Quote-part des subventions antérieures)	43 309	75 944	15 103	134 356
Total produits N	191 610	175 944	30 512	398 066

5.2. Résultats par établissement

	Résultat comptable	Résultat Gestion propre	Résultat sous contrôle de tiers	Reprise N-2	Variation provision Congés payés	Résultat des comptes administratifs
Activité Siège	-28 296	-28 296				-28 296
Hôpital Pierre Rouqués les Bluets	98 899	98 899				98 899
Fernand Lamaze	-18 849	-18 849				-18 849
Centre Louis Gatignon	-18 883	2 142	-21 026	0	7 595	-28 621
Centre Jean Pierre Timbaud	-433 770	0	-433 770	-271 571	-60 821	-101 378
Centre Suzanne Masson	92 600	0	92 600	-36 419	-37 292	166 311
Total	-308 299	63 896	-362 195	-307 990	-90 518	88 066

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 0920Z

5.3. Retraitements de combinaison des comptes associatifs

		Solde
RÉSULTAT COMPTABLE CUMULÉ DES ÉTABLISSEMENTS	A	-308 299,00
Annulation des opérations réciproques inter-établissements		
Produits activité principale (refacturations siège et formation continue)		-1 116 851
Transfert de charges		-40 683
Autres produits (notamment mises à disposition de personnel et de locaux)		-345 863
Autres achats et charges externes (mises à disposition et transfert de charges)		953 562
Impôts, taxes et versements assimilés		69
Salaires et traitements		
Charges sociales		2 000
Autres charges (frais de siège et FC)		547 766
Sous-total (1)		0
Neutralisation des variations de provision : Indemnité de départ à la retraite du CRP JPT		
Annulation de la reprise de provision		-91 184
Annulation de la dotation à la provision		114 277
Sous-total (2)		23 093
Retraitement sur immobilisations		
Reprise sur amortissement dérogatoire		
Dotation sur amortissement dérogatoire		
Sous-total (3)		
IMPACT DES RETRAITEMENTS DE COMBINAISON	B	23 093
RÉSULTAT COMBINÉ DE L'ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT	A + B	-285 206

5.4. Produits et charges exceptionnels

Compte de résultat	Hôpital PR Les Bluets	Centre de Santé FL	CRP JP Timbaud	CRP S Masson	CRP L Gatignon	siège	TOTAL 2018
Produits exceptionnels :							0
Sur opération de gestion	69 415	6 500				6 892	82 807
Sur exercice antérieur							0
Sur opérations en capital	254 719		43 309	75 944	120 099	508	494 579
Reprises sur provisions et transferts de charges	51 357				30 698		82 055
							0
TOTAL VII Produits exceptionnels	375 491	6 500	43 309	75 944	150 797	7 400	659 441
Charges exceptionnelles :							0
Sur opérations de gestion	9 198	44	2 314	9 096	469	350	21 470
Sur exercice antérieur					1 698	508	2 206
Sur opérations en capital							0
Dotations aux amortissements et aux provisions							0
							0
TOTAL VIII Charges exceptionnelles	9 198	44	2 314	9 096	2 167	858	23 677
4 RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	366 292	6 456	40 995	66 849	148 630	6 542	635 764

En 2018, les produits exceptionnels (659 k€) sont principalement composés des éléments suivants :

- Pour l'hôpital :
 - 255 k€ de quote part de subvention d'investissement hôpital virée chaque année au compte de résultat.
 - 51 k€ de reprise annuelle des aides à l'investissements versées via MIGAC
- Pour le centre JPT : 43 k€ de quote part de subvention virée au compte de résultat
- Pour CSM : 75 k€ de reprise de quote part de taxe d'apprentissage (dédiée à l'investissement)
- 150 k€ pour le centre L. Gatignon de reprise de quote part de subvention d'investissement

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Résultats comptables des six derniers exercices avant retraitement de combinaison

Evolution des résultats (euros)	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Hôpital Pierre Rouquès les Bluets	4 342	-115 343	-261 011	-1 157 510	-1 864 446	98 899
Centre Fernand Lamaze	-153 905	-194 220	-172 368	-137 719	-74 014	-18 849
Centre Louis Gatignon	-30 686	91 612	48 212	-33 905	169 759	-18 883
Centre Jean Pierre Timbaud	-290 811	925 670	331 391	104 564	-968 362	-433 770
Centre Suzanne Masson	38 050	-127 731	-547 716	51 009	24 188	92 600
Activité Siège	233 962	180 085	107 505	-20 791	-56 406	-28 296
RESULTATS DE L'ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT (avant retraitements)	-199 048	760 073	-493 988	-1 194 351	-2 769 281	-308 299

6.2. Résultat comptable combiné des six derniers exercices

	2014	2015	2016	2017	2018
ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT	847 695	-265 722	-1 281 808	-2 888 438	-285 206

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris
Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

6.3. Tableaux de financements

TABLEAU DE FINANCEMENT - ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT -				
	2015	2016	2017	2018
Ressources				
Résultat net	-265 721	-1 281 808	-2 888 436	-285 206
Reprises de provision dépréciation, réglementées, risques & charges	-454 705	-612 622	-622 265	-489 954
Dotations aux provisions dépréciation, réglementées, risques & charges	265 504	640 666	394 998	1 608 192
Dotations aux amortissements	2 699 222	2 567 757	2 315 802	2 055 710
Quote-part de subventions virée au résultat	-707 090	-580 721	-567 422	-493 391
- Plus-values de cession d'immobilisations (+ les MV)	66 000	-13 965	-8 236	8 552
(+ VNC non décaissée - prix de vente car isolé en tant qu'encaissement)				
Capacité d'autofinancement	1 603 210	719 307	-1 375 559	2 403 902
Apports Fonds associatifs	0	0	0	0
Cessions d'immobilisations (prix de vente)	22 747	22 746	8 540	668
Immobilisations financières remboursées à l'association	16 378	8 660	0	0
Emprunts nouveaux	0	0	0	0
Subventions d'investissement reçues (neutralisation de l'amortissement ci-dessus)	79 752	138 390	0	0
Financements	118 876	169 796	8 540	668
TOTAL des RESSOURCES Moyen et Long Terme (1)	1 722 086	889 103	-1 367 019	2 404 570
Emplois				
Fonds associatifs			0	0
Investissements	1 008 516	1 052 919	627 353	177 946
Immobilisations financières	7 049	1 304	25 485	4 361
Remboursement d'emprunts	509 290	813 646	768 597	197 590
EMPLOIS Moyen et Long Terme (2)	1 524 856	1 867 868	1 421 435	379 897
VARIATION du Fonds de Roulement (3) = (1)-(2)	197 231	-978 765	-2 788 454	2 024 674
VARIATION du Besoin en Fonds de Roulement (4)	-98 995	135 630	1 751 697	-1 349 828
FLUX de TRESORERIE DE L'EXERCICE (3)+(4)	98 236	-843 136	-1 036 757	674 846
SOLDE TRESORERIE fin année N-1	3 760 797	3 859 033	3 015 897	1 979 140
SOLDE TRESORERIE fin année N	3 859 033	3 015 897	1 979 140	2 653 986
VARIATION DE TN	98 236	-843 136	-1 036 757	674 846

TABLEAU DE FINANCEMENT N	HPR	CSFL	JPT	SM	LG	siège	retraitement	2018
Ressources								
Résultat net	98 899	-18 849	-433 770	92 600	-18 883	-28 296	23 093	-285 206
Reprises de provision d'exploitation (-)	-385 350		-93 334		-20 400		91 184	-407 899
Reprises de provisions exceptionnelles (-)	-51 357				-30 698			-82 055
Dotations aux provisions d'exploitation sur actif (+)	101 543		0	0	0	0		101 543
Dotations aux provisions pour risques et charges (+)	1 048 481		238 175	90 578	237 692	6 000	-114 277	1 506 649
Dotations aux amortissements (+)	1 117 726		272 550	303 612	355 216	6 606		2 055 710
Dotations aux provisions exceptionnelles (+)								0
Quote-part de subventions virée au résultat (-)	-254 719		-43 309	-75 944	-119 419			-493 391
Prix de vente des immobilisations (-)					-160	-508		-668
VNC des immobilisations cédées (+)				8 625	87	508		9 220
Capacité d'autofinancement	1 675 222	-18 849	-59 688	419 472	403 435	-15 690	0	2 403 902
Apports Fonds associatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Cessions d'immobilisations (prix de vente)	0	0	0		160	508	0	668
Prêts / dépôts de garantie remboursés à l'association						0		0
Emprunts nouveaux	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	0	0						0
Financements	0	0	0	0	160	508	0	668
RESSOURCES Moyen et Long Terme (1)	1 675 222	-18 849	-59 688	419 472	403 695	-15 182	0	2 404 570
Emplois								
Fonds associatifs	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissements (augmentation nette des immo brutes +)	32 317		35 448	40 367	68 176	1 638		177 946
Immobilisations financières			449	2 512		1 400	0	4 361
Remboursement d'emprunts	159 980				37 609		0	197 590
EMPLOIS Moyen et Long Terme (2)	192 298	0	36 897	42 879	106 786	3 038	0	379 897
VARIATION du Fonds de Roulement (3) = (1)-(2)	1 482 926	-18 849	-96 585	376 593	297 809	-18 219	0	2 024 674
VARIATION du Besoin en Fonds de Roulement (4)	-818 128	5 099	153 786	527 203	267 957	-1 485 746	0	-1 349 828
FLUX de TRESORERIE DE L'EXERCICE (3)+(4)	664 797	-13 750	58 202	903 796	565 767	-1 503 965	0	674 846
SOLDE TRESORERIE fin année N-1	-4 255 161	-1 112 972	5 174 841	1 252 399	1 820 926	-900 893	0	1 979 140
SOLDE TRESORERIE fin année N	-3 590 365	-1 126 722	5 233 043	2 156 195	2 386 693	-2 404 858	0	2 653 986
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE	664 797	-13 750	58 202	903 796	565 767	-1 503 965	0	674 846

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

6.4. Effectifs

EFFECTIFS	2018		2017		2016	
	ETP	personnes physiques	ETP	personnes physiques	ETP	personnes physiques
Hôpital P. ROQUES	213,0	243	222,0	229	215,7	244
Centre de santé F. LAMAZE	0,5	4	0,5	4	2,1	15
CRP S. MASSON	106,6	114	101,4	114	99,0	112
CRP L. GATIGNON	52,3	56	56,8	60	53,3	59
CRP J.P. TIMBAUD	116,3	128	113,9	125	112,0	119
SIEGE GLOBAL	3,5	4	3,8	5	6,8	8
TOTAL	492,1	549,0	498,3	537,0	488,9	557,0

6.5. Rémunération de la direction

Rémunération brute et avantages en nature versés aux cadres dirigeants (Directrice Générale et directeurs d'établissements) : 434.026 € en 2018.

6.6. Engagements financiers donnés et reçus

Néant

6.7. Engagements pris en matière de retraite

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements de retraite sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2 % / Progression des salaires : entre 0% et 1%
- Ages théoriques de départ en retraite, 62 ans pour HPR / 65 ans pour les autres établissements départs volontaires entre 60 et 67 ans ; pas de prolongation au-delà de 67 ans.
- Taux de mobilité : entre 0% et 8% selon l'âge et l'établissement / Tables de mortalité : INSEE

Les engagements pris en matière de retraite pour les comptes 2018 sont de 4 681 276 €.

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes
43-45 avenue de Clichy
75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32
SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z

6.8. Engagements pris en matière de crédit-bail

	Montant TTC	Redevances payées		redevances restant à			Total à payer
		de l'exercice	cumulée	à - d'un 1 an	+ 1 an à 5 ans	+ 5 ans	
PRLVT INFIMED 1 M170718	78 609	14 920	18 928	14 920	44 761	0	59 681
PRLVT INFIMED M171202	47 737	8 985	8 985	9 118	29 634	0	38 753
PRLVT CM-CIC LEASING SOLUTIONS (Moniteurs)	53 123	10 620	12 413	10 620	30 090	0	40 710
Storz	50 227	0	0	16 742	33 485	0	50 227
Total	229 696	34 525	40 325	51 401	137 970	0	189 371

6.9. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires au titre du contrôle légal des comptes ont été de **45 128.80€ HT** en 2018

SEMAPHORES AUDIT

Commissariat aux comptes

43-45 avenue de Clichy

75017 Paris

Tél. 01 43 90 53 00 - Fax 01 43 90 53 32

SIRET 337 630 792 00063 - APE 6920Z